



Scolarisation en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap, quels enjeux éthiques ?

Ingénieur d'étude : Aurore MALTIS

Depuis la loi du 11 février 2005, l'accessibilité à une scolarisation pour les enfants en situation de handicap est le projet d'envergure des pouvoirs publics. Cette loi se positionne en faveur d'une « égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », et fixe le principe d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental¹. Par la suite, la loi du 8 juillet 2013 introduit le concept d'école inclusive en France, en indiquant « que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser » et en veillant à « l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction »². Cette orientation se marque également avec la loi du 26 juillet 2019 pour une « école de la confiance », où l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap devient une des priorités de l'Etat. Le projet d'une « école pour tous », porté par le gouvernement, a pour but de déployer les dispositifs inclusifs en milieu ordinaire et de « mettre fin aux établissements fermés dans lesquels les enfants vivent à part »³.

En Bourgogne – Franche-Comté, l'Agence Régionale de Santé travaille depuis plusieurs années à la mise en œuvre de l'inclusion de ces enfants en milieu ordinaire. L'objectif est d'inclure dans les écoles, collèges et lycées 80 % des enfants handicapés accompagnés par des Dispositifs d'Accompagnement Médico-Educatifs (DAME). Cet objectif, inclut les enfants atteints de tout type de handicap (déficience intellectuelle, autisme, polyhandicap...). Les moyens mis en œuvre sont pluriels : diverses unités d'enseignements dans les établissements scolaires (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), Unités d'Enseignement Externalisé (UEEP, UEEA...) etc.), un Service Départemental de l'Ecole Inclusive (SDEI) dans chaque département, des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS), le déploiement de la formation pour les enseignants, etc. Un des amendements de la loi de 2019 prévoit également que des contrats

¹ LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

² LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

³ Conférence Nationale du Handicap, 26 avril 2023, dossier de presse. Consulté le 24 octobre 2024, à l'adresse <https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/2023-05/DP%20CNH%20-%2026%20avril%202023.pdf>

à durée déterminée (CDD) de trois ans renouvelables une fois et un contrat à durée indéterminée (CDI) au bout de six ans soient proposés aux Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH)⁴, permettant ainsi le renforcement des moyens humains mis en place pour la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Ces différents dispositifs se mettent en place progressivement dans la région BFC, comme ailleurs en France mais certaines interrogations émergent déjà. C'est dans ce contexte que l'Espace de Réflexion Ethique Bourgogne – Franche-Comté (EREBFC) a souhaité identifier les possibles enjeux éthiques liés à l'inclusion scolaire des enfants handicapés en milieu ordinaire. Les questionnements interrogent à la fois la pratique des professionnels du domaine de l'éducation et celles des professionnels du milieu médico-social, c'est pourquoi nous avons fait le choix de réaliser une étude qualitative et comparative de type « regards croisés ».

MÉTHODOLOGIE

1. Objectif de l'étude

Le principal objectif de cette étude est d'identifier et d'analyser les questions éthiques que pose la scolarisation en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap. L'objectif secondaire est de décrire l'inclusion en milieu scolaire ordinaire au quotidien.

2. Revue de littérature

L'étude étant réalisée de manière inductive (les hypothèses sont formulées à partir du terrain d'enquête), une revue de littérature a été réalisée sur le sujet afin de nous familiariser avec les différentes lois et dispositifs mis en place dans le projet d'inclusion des enfants de situation de handicap en milieu scolaire ordinaire, ainsi que sur les spécificités des différents types d'établissements médico-sociaux.

3. Terrain d'enquête

Les études menées par l'EREBFC dans le cadre de sa mission Observatoire sont circonscrites à l'échelle régionale, ainsi le terrain d'enquête de cette étude se limitera à la région Bourgogne – Franche-Comté.

La population étudiée sera issue d'établissements scolaires et médico-sociaux.

⁴ <https://www.vie-publique.fr/loi/269264-loi-ecole-de-la-confiance-du-26-juillet-2019-loi-blanquer>

Dans le champ du médico-social, nous souhaiterions investiguer des professionnels travaillant dans :

- Des Dispositifs d'Accompagnement Médico-Educatifs (DAME), autant en accompagnement d'accueil de jour (AJ), qu'en hébergement permanent (HP) ou hébergement temporaire (HT), mais également en Prestation Milieu Ordinaire (PMO).

Au sein de l'Education Nationale, dans une perspective comparatiste, nous souhaiterions interroger des professionnels travaillant dans :

- Des écoles ayant des dispositifs inclusifs, tels que des ULIS ou des Unités d'Enseignement Externalisés
- Des écoles n'ayant pas de dispositifs inclusifs

4. Etude qualitative

Nous avons fait le choix de réaliser une enquête qualitative permettant de recueillir les expériences des enquêtés et ainsi permettre une meilleure compréhension des enjeux liés à leur pratique.

Pour la réalisation de cette étude, nous envisageons de recueillir la parole des enquêtés par l'intermédiaire d'entretiens semi-directifs. Ces derniers seront réalisés avec l'appui d'un guide d'entretien qui a été créé à l'issue des entretiens exploratoires.

PHASE EXPLORATOIRE

Entretiens exploratoires

Avant de démarrer l'étude principale, nous avons fait le choix de réaliser une enquête exploratoire. Ainsi, nous avons interrogé deux professionnels du secteur médico-social et deux professionnels de l'Education Nationale.

A l'issue de ces entretiens et après retranscription, nous avons réalisé une analyse thématique afin de dégager les principaux axes de recherches. Ce travail préalable nous a permis de cibler les thèmes à investiguer au cours de l'étude principale et de créer notre grille d'entretien.

ÉTUDE PRINCIPALE

1. Identification de la population d'enquête

Pour l'étude principale, nous avons fait le choix d'interroger *via* des entretiens semi-directifs (guidés par le canevas d'entretien réalisé en amont), des professionnels de santé du champ médico-social et des professionnels issus de l'Education Nationale.

L'Observatoire des pratiques au regard de l'éthique de l'EREBFC étant limité à la région Bourgogne – Franche-Comté, les participants à notre étude devront être régionaux, mais nous n'excluons pas la possibilité d'interroger des personnes ressources hors région pour les besoins de l'étude.

Aux prémices de cette étude réalisée en « regards croisés », nous envisageons d'interroger au sein de l'Education Nationale :

- Des directeurs d'établissements scolaires
- Des enseignants de classes ordinaires
- Des enseignants spécialisés exerçant dans des Unités d'Enseignement Externalisés
- Des psychologues
- Des enseignants coordonnateurs d'ULIS

Et au sein des dispositifs médico-sociaux, nous souhaiterions interroger :

- Des directeurs d'établissements
- Des psychologues
- Des médecins
- Des éducateurs spécialisés intervenants au sein des Unités d'Enseignement Externalisés

Nous nous réservons également la possibilité d'interroger tout autre professionnel non cité pour les besoins de l'étude.

2. Le recrutement des enquêtés

Pour le recrutement des enquêtés, nous avons fait le choix de lancer un appel à témoignages par mail adressé à différents établissements médico-sociaux et scolaires de la région Bourgogne-Franche-Comté. Ce mail présente le contexte de l'étude et ses objectifs, les modalités de participation (entretien physique, en visio ou par téléphone) ainsi que la personne référente de l'étude à contacter. Nous souhaitons également solliciter les personnes que nous interrogerons afin de diffuser notre appel auprès de leurs connaissances.

3. Calendrier prévisionnel de l'étude

Période	Etat d'avancement
Octobre 2024	Revue de littérature
Novembre 2024	Phase exploratoire
Décembre 2024 à Février 2025	Réalisation des entretiens
Mars à Avril 2025	Analyse thématique des entretiens
Mai à Juin 2025	Rédaction du rapport d'étude et publication

Contact

Si vous êtes intéressé par cette étude et souhaitez témoigner de façon anonyme, vous pouvez nous contacter à cette adresse mail :

amaltis@chu-besancon.fr